**Remarques générales sur le programme de Talon.**

Talon mise sur la défiscalisation et sur la fiscalité incitative pour de nombreux métiers et dans de nombreux domaines, notamment pour les investissements privés. Comment trouver alors les ressources nécessaires au fonctionnement de l’État ?

Talon veut créer plusieurs agences et structures dans plusieurs ministères et dans plusieurs départements [il faudrait lister les agences et les structures qu’il compte créer]. Cela ne risque-t-il pas d’alourdir l’administration publique ?

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Thème*** | ***Talon*** | ***Zinsou*** |
| **Administration judiciaire** | Restructurer le Conseil Supérieur de la Magistrature (CSM) de sorte que le pouvoir exécutif n’y joue plus un rôle prépondérant. À cette fin :   * Le Président de la République ne siègera plus au sein de l’institution. * Le Président le Cour Suprême exercera les fonctions de Président du CSM. * L’Inspection Judiciaire sera rattachée au CSM.   Accélérer la mise en œuvre de la carte judiciaire et rendre opérationnelles les Chambres Administratives et des Comptes dans les tribunaux et cours d’appel.  Rattacher fonctionnellement la Police Judicaire au Ministère de la Justice.  Mettre en place un pôle financier dans la chaîne pénale en vue de la répression efficace des infractions économiques.  Créer une école dédiée exclusivement à la formation des magistrats. | 20. Justice pour tous : 3 domaines d’intervention prioritaires :   * L’information : il s’agit de créer une plateforme de diffusion qui permettra à chacun de s’informer sur les aspects du droit qui impactent sa vie quotidienne via des articles, des vidéos de sensibilisation ou des podcasts à la fois en français et dans les langues nationales. De plus, une base de données où seront recensés l’ensemble des textes de lois et des décisions de justice sera également mise en ligne à l’attention des professionnels du droit. * L’éducation : il s’agit de sensibiliser dès le plus jeune âge la population, d’une part à l’ensemble des droits dont elle bénéficie, mais également aux devoirs auxquels elle est astreinte. Ainsi, en fonction de l’âge et du niveau scolaire, il s’agit d’insérer dans les programmes scolaires des modules de sensibilisation aux droits et aux devoirs des plus jeunes dispensés par des enseignants formés à la matière. * L’assistance : il s’agit de mettre en place les moyens physiques et financiers pour que chaque citoyen puisse effectivement connaître et faire valoir ses droits. Ainsi, 77 « Maisons de Justice » seront créées afin d’être des lieux d’accueil, d’orientation et d’assistance des citoyens. Chacun pourra y rencontrer des interlocuteurs professionnels à même de les informer et de les guider. De plus, l’aide juridictionnelle sera rendue effective afin que les citoyens béninois les plus démunis puissent être en mesure d’ester en justice et de bénéficier des conseils et des services des auxiliaires de justice.   Mettre en place le cadre légal d’une Justice de proximité grâce au développement du programme « Justice pour tous ». Le programme « Justice pour tous » consistera notamment en la mise en place dans les communes des « Maisons de Justice », facilitant l’accès des justiciables à l’ensemble de leurs droits ainsi qu’en la mise en oeuvre effective de l’aide juridictionnelle.  Construire les 14 Tribunaux de Première Instance prévus par la loi et encore non construits à savoir les tribunaux d’Adjohoun, Comè, Malanville, Nikki, Avrankou, Sakété, Dogbo, Bohicon, Covè, Dassa- Zoumé, Savé, Bembèrèké, Kouandé et Tanguiéta, et mettre à leur disposition les ressources financières nécessaires à leur bon fonctionnement.  Créer des « Pôles financiers » spécialisés dans la lutte contre les crimes économiques avec un personnel spécialement formé afin de lutter contre la corruption.  Affecter rapidement les 38 nouveaux magistrats lauréats du concours de la magistrature en 2014, et organiser annuellement les concours de la magistrature et du greffe en adaptant les effectifs recrutés aux besoins.  Renforcer l’autonomie de la justice en séparant les pouvoirs exécutif et judiciaire :   * Le Conseil Supérieur de la Magistrature (« CSM ») ne sera plus présidé par le Président de la République. * Légiférer pour prévoir une élection du Président du CSM par ses pairs.   Lutte contre la corruption.   * Assurer l’autonomie financière et décisionnelle de l’Autorité Nationale de Lutte contre la Corruption (« ANLC »). * Légiférer pour encourager et protéger les lanceurs d’alerte. * Accélérer et finaliser la dématérialisation des procédures administratives, fiscales et douanières afin de réduire les marges de fraude et de corruption dans les trois premières années du mandat présidentiel. * Favoriser une plus grande prise de conscience du respect du bien public par l’exemplarité de la fonction publique. |
| **Administration publique** | Passer d’une administration d’autorisation à une administration de déclaration.  Accélérer la modernisation de l’administration publique en ce qui concerne notamment : les procédures, l’informatisation, l’archivage numérique et la dématérialisation. | * (dans les 100 premiers jours) Le recrutement des meilleures compétences pour la cinquantaine de postes stratégiques du pays. * Réaliser l’informatisation complète de l’administration pour rendre possible une « e- administration » centrée sur les besoins des usagers, la rationalisation des processus et le désengorgement de l’administration centrale. * Dématérialiser les procédures dans l’administration. * Recenser et faire auditer par un cabinet externe les entreprises publiques :   + Mettre en place un mécanisme récurrent d’audit par les cabinets externes des entreprises publiques.   + Mettre en place un mécanisme de publication annuelle des comptes des entreprises publiques.   + Mettre en place une agence de la gestion du portefeuille de l’Etat pour jouer notamment un rôle d’animation des entreprises publiques et de renforcement des conseils d’administration desdites entreprises. * Renforcer les mécanismes d’évaluation et de publication annuelle des performances de l’administration publique. * Renforcer le dialogue social en accompagnant la mise en place d’élections professionnelles longtemps retardées. * Organiser une gestion prévisionnelle de l’emploi public. |
| **Agriculture** | 6 pôles régionaux de développement agricoles seront constitués. Chacun de ces pôles fera l’objet d’un programme de développement régional qui fixera plus précisément les vocations des terres, la localisation des infrastructures et des équipements structurants, les secteurs de l’économie à renforcer ou à développer et les patrimoines à préserver.  Chaque filière sera dotée d’une structure de recherche spécifique.  Chaque pôle sera doté d’une école professionnelle agricole.  Défiscaliser intégralement les exploitations agricoles (agriculture, élevage et pêche) – exonération de la TVA sur les produits d’alimentation animale.  Déclarer l’agriculture comme secteur prioritaire d’investissement.  **Pour l'élevage:**  Le développement de la pratique de stabulation et d’embouche dans les bassins de production laitière et d’animaux de boucherie  La promotion de l’insémination artificielle pour l’amélioration des performances des races locales.  Une couverture vaccinale plus adéquate en partenariat avec les vétérinaires privés pour assurer une meilleure maitrise des épizooties.  La promotion de l’élevage de petits ruminants dans toutes les communes, en vue de couvrir à moyen terme les besoins nationaux en viande.  L’entretien et la réalisation de points d’eau dans les couloirs de transhumance.  **Pour le coton :**  Mettre en place un programme d’amélioration rapide des rendements pour porter la production cotonnière annuelle au delà̀ de 500.000 tonnes, tout en réduisant les superficies dédiées. A cet effet, les formules d’engrais seront actualisées et de nouveaux types de fumure seront introduits. Une nouvelle approche des techniques culturales sera adoptée pour parer aux incertitudes du climat. | 12. Création d’une banque agricole dotée de 10 milliards Fcfa  13. Augmentation du crédit agricole du Fonds Nationale de Microfinance de 4 à 50 milliards de Fcfa d’ici 5 ans  Objectifs:   * Favoriser l’augmentation de la production et l’emploi des jeunes dans le secteur. * Favoriser la transformation des matières premières au Bénin avant exportation.   Propositions:   * Créer une Banque Agricole pour financer l’agriculture (crédit agricole). * Mettre en place une assurance agricole généralisée sur les récoltes. * Mettre en place une garantie de l’Etat dans le financement des projets agricoles par la création d’un fonds commun de garantie en partenariat avec les Partenaires Techniques et Financiers. * Créer un mécanisme d’achat/vente groupé à travers une agence d’achat et des structures de commercialisation dans le cadre coopératif. * Généraliser la mise en place d’un préfinancement de récoltes et d’un financement de stocks aux agriculteurs afin de bénéficier des meilleurs prix. * Améliorer les infrastructures rurales de transport (construction de pistes et de ponts) afin de désenclaver les zones agricoles et de réduire les pertes de récoltes. * Développer et industrialiser les chaînes de valeur:   + Encourager les entreprises locales à la transformation de nos produits primaires par la construction d’usines pour la transformation des produits agricoles (ananas, anacarde, mangue, karité, soja, tomate etc.).   + Promouvoir la construction d’usines de production, d’emballage et de conditionnement de nos produits agricoles. * Promouvoir à travers les CARDER l’utilisation maitrisée d’intrants (engrais, produits de traitement, semences améliorées) mais également des techniques agro écologiques de gestion de la fertilité des terres et d’amélioration de la productivité (permaculture, technique de lutte contre l’érosion, etc.). * Garantir l’accès égalitaire des femmes à la propriété foncière. * Moderniser les formations agricoles afin de permettre aux futurs agriculteurs d’accéder à de solides connaissances techniques tout en maîtrisant les enjeux économiques du secteur. * Accompagner les coopératives agricoles dans la mise en place de formations pour leurs membres. Développer en leur sein des fonctions de maintenance et de service aux agriculteurs (Vétérinaire, Normalisation etc.). * Casser par le microcrédit et la répression, le cercle vicieux de l’endettement usuraire de la paysannerie pauvre. |
| **Aménagement du territoire** | **Mesures générales:**  Développer le programme immobilier d’habitat social dans les chefs-lieux de départements et dans certaines agglomérations : assurer la mise à disposition de parcelles assainies (voie d’accès, eau, électricité) par les soins de l’Etat ou par des partenariats avec des investisseurs privés et réaliser au profit des populations à revenus modestes des logements à loyer modéré.  Généraliser et accélérer la procédure d’obtention des certificats de propriétés foncières (titres fonciers) ainsi que la transformation des permis d’habiter : dans ce cadre, l’Etat mettra en place un dispositif et les mesures d’accompagnement nécessaires qui permettront la transformation à coût réduit de tous les permis d’habiter en certificats de propriétés foncières avant le 31 décembre 2017.  Etablir le Plan Foncier Rural sur tout le territoire national. Contrôler le déclassement du foncier rural en foncier urbain et empêcher le morcellement du foncier rural (terres agricoles).  **Quelques projets spécifiques:**  Assainissement et aménagement des berges de la lagune de Cotonou et de son plan d’eau  Restructuration et modernisation du marché Dantokpa à Cotonou  Rénovation du centre-ville Ganhi à Cotonou  Résorption et / ou réaménagement des quartiers insalubres à Cotonou  Réalisation des infrastructures d’assainissement et de drainage des eaux de pluies à Parakou  Restructuration et modernisation du marché de Parakou  Modernisation du système de collecte, transport, traitement et élimination des ordures en décharges contrôlées  **Accélération & renforcement des capacités du processus de décentralisation**  Les nouveaux chefs-lieux des six départements (Alibori, Atlantique, Collines, Couffo, Donga et Plateau), seront désignés au plus tard le 31 décembre 2016.  Ces nouveaux chefs-lieux seront installés, équipés et fonctionnels au plus tard le 31 décembre 2017. | Créer une agence de développement économique dans chaque département, gérée sous forme de groupement intercommunal.  Transférer aux communes les compétences et ressources associées dans les cas où la gestion peut s’en trouver améliorée. La gestion des cantines scolaires, trop lourde logistiquement pour demeurer au niveau national devra en être le premier exemple.  Doter les communes de ressources nouvelles pour assurer des tâches jusqu’ici défaillantes au niveau national: hydraulique rurale, distribution d’eau potable, gestion de micro centrales électriques et de leurs réseaux locaux, boucles locales numériques, traitement des déchets et des eaux usées, transport urbains etc. Dans tous les cas, les communes doivent privilégier des modes de gestion déléguée associant le secteur privé local et national. Elles pourront s’appuyer pour ce faire sur le Fonds Souverain, au surplus de contrats d’aide budgétaire ou de garantie de l’Etat et de ressources d’aide publique internationale.   * Pour la ville de Cotonou:   + La construction d’un deuxième pont à l’entrée de la ville.   + La finalisation de la rocade.   + Un appui budgétaire de l’Etat pour l’édification de l’hôtel de ville. * Pour la ville de Porto-Novo:   + L’assainissement et lutte contre les inondations ;   + La gestion des déchets ;   + La réforme du statut des marchés de Dantokpa, Ganhi et Gbogbanou afin de permettre leur transfert à la commune de Cotonou. * Réhabiliter les autres villes de taille intermédiaire.   Renforcer le personnel administratif au niveau des communes et des départements y compris en redéployant le personnel de l’administration centrale, sur la base du volontariat, afin de permettre aux communes de gérer les nouvelles compétences qui leur seront transférées ;  Obtenir un « rating » (notation) des plus grandes villes et les introduire sur le Marché financier régional d’ici 5 ans. |
| **Énergie** | Mettre rapidement en œuvre un programme d’investissement pour la satisfaction des besoins des populations en énergie électrique et en eau potable. Dans les zones rurales, les énergies renouvelables, notamment les énergies solaires, seront la source principale de fourniture d’énergie électrique. | 14. Promotion de mini-centrales et augmentation de la capacité de production de l’électricité à 1000 MW sur cinq ans  -- [lutte contre la pauvreté]  (15) Développer et renforcer les programmes d’accès populaire à l’énergie tels que « Lumière pour Tous » qui visent à permettre à toutes les familles du Bénin d’accéder à une capacité énergétique solaire minimum. Ce programme représente une économie directe pour les familles les plus pauvres.   * Il permet:   + Augmenter le pouvoir d’achat des ménages les plus pauvres en limitant le coût d’achat du pétrole lampant et des piles électriques estimé à 8 000 FCFA par mois et par famille et en économisant également sur le coût de recharge du téléphone portable.   + Favoriser l’accès à l’électricité d’origine solaire audelà de la seule lumière grâce aux microcrédits accordés aux plus pauvres.   + Développer le marché du pico solaire par l’instauration d’un cadre juridique et fiscal favorable aux importateurs et distributeurs de lampes solaires.   + Renforcer nos équipements publics par la mise en place de sources d’éclairage et d’électricité solaires dans tous les centres de santé et les établissements scolaires publics. * Ce programme, d’un coût de 40 milliards de FCFA, refinancé par les partenaires au développement est déjà en cours de réalisation et sera achevé avant la fin de l’année 2016. Il permettra de sortir rapidement le pays de l’obscurité.   Economie directe sur les dépenses d’éclairage grâce au programme Lumière pour Tous   * 5 000 - 8 000 FCFA d’économie en pétrole et en piles électriques par mois soit environ 60 000 – 96 000 FCFA d’économie par an et par famille. * 4 000 000 d’enfants, 1 000 000 de familles => 60 à 96 Milliards FCFA d’économie pour un coût entièrement refinancé par les partenaires techniques et financiers.   --  **15) Lumière pour tous - distribution de lampes solairesW à toutes les familles béninoises**  Donner accès à toutes les familles du Bénin à une capacité énergétique solaire minimum dès 2016. Apporter une solution concrète avant la fourniture d’énergie plus importante grâce aux kits de grande capacité, mini centrales ou raccordements au réseau.  En substituant la technologie solaire aux énergies fossiles, améliorer considérablement les conditions de vie des familles du Bénin grâce à une économie d’environ 8 000 FCFA par mois, et à de meilleures conditions d’étude, d’hygiène et de sécurité.  Faire de l’accès à l’énergie un véritable droit social.  Une composante commerciale pour développer le marché des produits solaires dans tout le Bénin :   * Cadre favorable au développement du marché du solaire, notamment grâce au maintien de l’exonération de droits d’import et de TVA sur les produits solaires. * Structuration d’un réseau de distribution dense permettant de rendre les produits solaires accessibles sur l’ensemble du territoire. * Disponibilité effective d’une gamme complète de produits solaires, de la simple lampe d’entrée de gamme (environ 5 000 FCFA) au grand kit domestique permettant de brancher des appareils dédiés (plus de 200 000 FCFA) en passant par tous les produits intermédiaires (environ 20 000 à 80 000 FCFA). * Restriction du programme aux seuls produits solaires ayant reçu la certification Lighting Global de la Banque mondiale, gage de qualité, et garantis deux ans. * Traçabilité de chaque produit grâce à l’application « Lumière Pour Tous » afin d’éviter la contrefaçon et d’assurer un service après-vente effectif.   Une composante sociale pour permettre aux familles les plus défavorisées et aux enfants d’accéder à l’énergie solaire:   * Mise à disposition d’un million de microcrédits dédiés à l’acquisition de lampes solaires avec recharge USB ou de petits kits solaires domestiques via le FNM, à l’attention des familles aux ressources les plus modestes. * Distribution d’une lampe d’entrée de gamme à chacun des 4 millions d’écoliers du Bénin pour introduire une lampe solaire dans chaque famille, améliorer les conditions d’étude des élèves, et les sensibiliser à la technologie solaire.   Une composante équipements publics pour améliorer nos infrastructures:   * Installation d’un système d’énergie solaire autonome dans chaque école du Bénin assurant l’éclairage et l’alimentation d’un point multimédia. * Installation d’un système d’énergie solaire autonome dans les centres de santé publics assurant l’éclairage, la ventilation, et l’alimentation d’appareils médicaux ou de réfrigérateurs destinés à conserver les vaccins.   --  Promouvoir le développement de mini-centrales locales et des réseaux locaux privés ou municipaux.  Donner la priorité à la concurrence, privée et en régie municipale, dans l’ensemble de l’offre énergétique y compris pour les produits pétroliers. Limiter strictement le secteur public aux monopoles naturels.  Ouvrir un dialogue national concerté et professionnel sur l’évolution du marché informel du « kpayo » de façon à dépénaliser la situation, à moderniser l’offre et à traiter les conséquences sociales de la modernisation, sans majorer significativement les prix. |
| **Culture & Art** | Redynamiser les semaines culturelles scolaires en leur donnant un contenu réel (organisation de concours artistiques entre établissements).  Organiser des festivals et de concours par région pour la détection des vocations et talents. | Rénover et protéger le site du Patrimoine mondial de l’UNESCO à Abomey ;  Achever le processus en cours du classement au Patrimoine mondial de Ouidah ;  Ouvrir les processus de classement au Patrimoine mondial de la capitale Porto Novo et de l’habitat et de la civilisation de l’Atacora ;  Exécuter en moins de 5 ans le projet « Culture et Tourisme » de la Banque Mondiale en cours de négociation ;  Développer les langues nationales. En dehors des mesures éducatives sur la promotion des langues nationales, développer la recherche en linguistique nationale et lutter contre la disparition des langues minoritaires. |
| **~~Diaspora~~** | [Cf. diplomatie & coopération internationale] | Inciter et encourager la politique du retour au Benin « Repats » :   * Mettre en place un régime fiscal favorable dont une exonération d’impôt sur les revenus pendant la première année d’installation. * Mettre en place un cadre d’exonération des droits de douane sur les effets personnels. * Mettre en place des politiques d’incitation visant à la mobilisation de l’épargne de la diaspora. * Mettre en place une base de données des compétences des Béninois de l’extérieur à destination des investisseurs étrangers, des entreprises locales et de l’administration pour répondre à leurs besoins. * Proposer une réforme constitutionnelle visant à introduire à terme l’élection de députés de la Diaspora. * Mettre en place une plateforme internet dédiée qui offrira la possibilité d’effectuer toutes les démarches administratives en ligne. |
| **Diplomatie & Coopération internationale ~~(sous-région)~~** | Mettre en œuvre une diplomatie plus efficace envers le Nigeria en vue de permettre le libre échange commercial, conformément aux dispositions des accords communautaires et bilatéraux.  Mettre en place un programme d’incitation de l’investissement au Bénin pour la diaspora basé sur un accord fiscal avec les pays de résidence. Dans ce cas, l’Etat béninois prendra partiellement en charge l’incidence fiscale des revenus investis par la diaspora. | * Faire de notre mandat à la présidence de la Commission de la CEDEAO un mandat décisif pour l’accélération des travaux vers une monnaie unique. * Porter l’idée d’une convergence des primaires constitutionnelles au sein de la zone CEDEAO. * Négocier dans le cadre de l’Union Africaine la suppression des barrières à la circulation des personnes et des biens entre les pays de la CEDEAO, la CEMAC, la CEAC… * Créer une direction de la prévision et de la stratégie au Ministère des affaires étrangères. * Augmenter le nombre de nos représentations diplomatiques et proposer à titre expérimental, pour certains pays, un service diplomatique commun de la CEDEAO. |
| **Éducation** | Redéfinir les cartes scolaire et universitaire pour intégrer la vision en matière d’enseignement, de formation et de recherche. Ces nouvelles cartes prendront en compte un système éducatif bilingue qui intègre l’outil informatique au niveau initiatique au primaire dans le quotidien de l’enseignement secondaire et supérieur.  Créer une Direction de la Formation et Contrôle Qualité au sein des ministères en charge des Enseignements Maternel et Primaire, ainsi que Secondaire, Technique et Professionnel.  Créer l’Agence pour la Qualité et l’Évaluation dans l’Enseignement Supérieur mettant en place des procédures internes et systèmes d’évaluation permettant aux établissements de l’enseignement supérieur d’atteindre un niveau d’excellence académique.  Créer une Zone Franche du Savoir et de l’Innovation en partenariat avec le secteur privé et écoles internationales pour soutenir les écoles prioritaires, la recherche et les incubateurs. | 03) Généralisation des cantines scolaires  [lutte contre la pauvreté] (03) Généraliser les cantines scolaires encore limitées à 2000 écoles et améliorer leur fonctionnement. Ceci permettra de soutenir l’équilibre nutritionnel des enfants du Bénin, tout en facilitant la généralisation de la scolarisation. Cet effort de solidarité s’élèvera à environ 48 milliards de FCFA par an pour l’ensemble du projet.  Impact direct de la généralisation des cantines scolaires   * 2.4 millions d’enfants scolarisés, 100 FCFA par repas, 210 jours par an * Environ 8,000 FCFA d’économie par mois pour une famille avec 4 enfants scolarisés * Effort de 48 Mds FCFA * Améliorer les moyens matériels de la condition enseignante notamment dans les établissements isolés : dans les zones les plus défavorisées, l’Etat devra pourvoir les enseignants de moyens de mobilité et de communication et subventionner l’électricité et le logement. * Mettre en place un système de bus scolaire gratuit pour les écoles publiques. * Favoriser un large accès au numérique pour les collèges. * Développer la formation à distance et le nonprésentiel pour les étudiants. * Renforcer l’enseignement des sciences mathématiques dans le secondaire. * Développer l’histoire et la culture du Bénin dans les programmes de l’enseignement secondaire, y compris dans les établissements étrangers. * Soutenir la lecture publique : ouverture de bibliothèques et généralisation de l’expérience de « cartable numérique » du collège de Dassari, en partenariat avec le Congo. * Introduire expérimentalement l’enseignement d’une langue locale et de l’anglais dès le primaire. * Expérimenter l’enseignement du codage informatique dans l’école publique et subventionner les expérimentations privées et associatives. * Mobiliser la diaspora exerçant dans le secteur de l’enseignement supérieur pour offrir des opportunités à nos compatriotes au Bénin : * Pour établir des partenariats avec les institutions éducatives de référence dans les domaines de la santé, des sciences mathématiques, de l’informatique, de l’agronomie, de la médecine, etc. * Pour encadrer les mémoires et les thèses, dispenser des séminaires de formation pendant les vacances avec un suivi effectif (summer campus). |
| **Économie** |  | Créer un Fonds Souverain de 400 milliards FCFA alimenté par une partie des provisions techniques de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale. Ce fonds permettrait d’accompagner l’investissement en capital dans les grands projets des entreprises et de l’Etat. A noter que la croissance annuelle moyenne des excédents sociaux est de l’ordre de 50 milliards dont une partie abondera le fonds souverain. Il s’agit d’apporter aux entreprises les compléments de capital qui leurs sont nécessaires pour se créer (capital risque) ou pour grandir (capital développement).  Réformer le Ministère du développement pour permettre au pays en 5 ans d’absorber les deux tiers de l’aide qui lui est accordée au lieu du tiers atteint depuis des années.  Élargir l’assiette fiscale pour mobiliser les ressources propres nécessaires au financement du développement en mettant en place une fiscalité effective et au service du développement ; viser d’ici 2021 de passer de 18% à 25% du PIB en prélèvements obligatoires.  Créer des banques spécialisées pour le financement de l’agriculture et des activités des PME/PMI (Crédit agricole et Banque de développement des entreprises).  Créer le cadre réglementaire pour la mise en oeuvre du financement participatif « crowdfunding » notamment pour faciliter l’investissement.  Développer les flux d’investissements directs étrangers :   * Numérisation des procédures et dématérialisation au bénéfice des entreprises. * Avantages fiscaux à l’installation des sièges d’entreprises à vocation sous régionale au sein de la CEDEAO. * Accroître les financements par endettement sur les marchés obligataires régional et international et obtenir un rating national.   **Microcrédits.**   * Diversifier l’octroi des crédits entre les secteurs porteurs en garantissant au moins 5% des crédits pour chacun des secteurs suivants : agriculture/maraîchage, élevage, pêche/pisciculture, artisanat, transformation, petits services et commerce (gros et détail). * Diversifier l’octroi des crédits entre les milieux urbain et rural en garantissant au moins 40% des crédits aux activités menées en milieu rural. * Rendre plus transparentes les règles d’intervention du FNPEEJ et du FNM en rendant publiques les procédures de sélection ainsi que les secteurs et les entreprises ayant bénéficié de leur soutien. * Transformer le Fonds d’Aide à la Culture en Fonds de microcrédit spécifique de soutien à l’artisanat et à la culture * Augmenter le budget du Fonds de Développement Agricole et du Microcrédit rural du FMN de 4 à 50 milliards de F CFA en 5 ans. Sur la même période, les concours financiers au secteur agricole devront être portés de 160 à 500 milliards de F CFA par an au moins, soit 25% du chiffre d’affaires annuel du secteur. * Développer le paiement par mobile money pour augmenter l’inclusion financière des plus pauvres. |
| **Emploi** |  | 01. Emploi aidé – accompagner pendant 3 ans les jeunes  **Emploi des jeunes :**  [Pour résumer: relancer l'économie à travers plusieurs domaines pour créer des emplois pour les jeunes.]  Initier la transformation structurelle de l'économie Béninoise, basée notamment sur l’expansion agricole et le développement d’industries et de services intensifs en main-d’oeuvre.  Monde rural   * Accélérer l’exploitation des terres agricoles en produisant une carte nationale de la fertilité des terres et en mettant en oeuvre une politique de promotion agricole basée sur les 8 zones agro-écologiques dès septembre 2016. Le pays n’utilise pas la moitié de ses terres arables soit 4,000,000 d’hectares. * Créer un Crédit Agricole National représenté dans les 546 arrondissements afin d’accompagner le financement en capital et en dette des producteurs agricoles. * Augmenter le Fonds de Développement Agricole et le Micro-crédit rural du FNM pour le porter à 50 Milliards en 5 ans. Le chiffre d’affaires de l’agriculture nationale est de l’ordre de 2 000 Milliards de F CFA, les concours financiers, actuellement à hauteur de 160 milliards, devront atteindre sur cinq ans au moins 500 milliards par an, soit 10% du PIB. * Développer des emplois ruraux non agricoles qui accompagnent l’agriculture en rendant disponible l’énergie, l’eau et les technologies numériques : transformation et conditionnement, maintenance, transports et commerce, services (conseil, services vétérinaires etc.).   Monde urbain   * Créer une Banque de Développement des Entreprises présente dans chaque commune * Négocier dans le cadre de l’UEMOA les conditions de crédit des institutions de microfinance telles que leurs besoins de fonds propres soient réduits.   En général   * Accroître les moyens du Fonds National de Promotion de l’Entreprise et de l’Emploi des Jeunes (« FNPEEJ ») et l’implanter dans les départements pour qu’il puisse investir directement dans les entreprises des jeunes entrepreneurs en capital et en dette. * Favoriser et encourager la sous-traitance grâce à la formation numérique dans des métiers spécifiques tels que l’expertise comptable, l’IT, la traduction, le secrétariat, la gestion de la logistique etc.   Emploi et solidarité avec les jeunes   * Faciliter l’entrée des jeunes qualifiés sur le marché du travail du secteur formel. * Pour le faire, offrir immédiatement aux jeunes qualifiés des emplois d'intérêt public au niveau des communes. Les emplois seront financés par l'État à raison de 30 000 postes de travail par an pour deux ans. * Cette mesure a un coût de 8 milliards FCFA dès 2016. Elle doit être inscrite dans un collectif budgétaire. Elle aura, en année pleine, une incidence financière de 30 milliards FCFA à partir de 2017. Elle est destinée à enclencher une dynamique que le développement du Benin doit permettre de soutenir. * Un pays qui ne peut pas consacrer 0.6% de son PIB et 2% de son budget à répondre à ses jeunes qualifiés n’accomplirait pas son devoir de solidarité.   Emploi agricole – exploitation de maïs à titre d’exemple.   * Garantir un revenu mensuel minimum de 600,000 francs par an * Activité pérenne et viable * Rendement moyen à atteindre de 80 quintaux/ha (3x la moyenne actuelle) * Besoin en capital – foncier, préparation du terrain, outillage : environ 8 000 000 FCFA pour 10 ha * Besoin en fond de roulement : environ 1 000 000 FCFA/an * Prix du sac de maïs à la production : environ 12 000 FCFA/100kg * Taille minimum de 10 ha pour générer un chiffre d’affaires de 9.6 millions FCFA par an soit un revenu mensuel disponible de 50 000 FCFA/mois et une épargne permettant le développement de l’accès à la propriété.   Développer le statut de « l’entreprenant » actuellement en phase expérimentale, qui permet à toute personne de développer une activité en bénéficiant de grandes facilités administratives, sociales, financières et fiscales. |
| **Environnement** | Rétablir la subvention du prix d’achat du gaz à usage domestique au profit des ménages.  Voter une loi pour interdire à court terme l’usage de sachets non biodégradables.  Faire construire en partenariat avec le secteur privé des usines de fabrication de sachets biodégradables.  Veiller à la mise en œuvre effective du principe du pollueur payeur sur toute l’étendue du territoire. | * Doter chaque commune d’un Schéma Directeur d’Aménagement de Commune (SDAC) pour la gestion du développement urbain comprenant notamment la mise en place de stations d’épuration des eaux usées par zone d’habitation et l’aménagement de décharges contrôlées dans les grosses agglomérations du Bénin. * Créer une Agence nationale de gestion des changements climatiques chargée de suivre la mise en oeuvre des Contributions Prévues Prises au Niveau National (CPDN) du Bénin à la COP 21 et mobiliser les 28 millions de dollars US attendus dans le cadre la contribution conditionnelle. * Interdire définitivement l’usage des sachets en plastique et les remplacer par des sachets en papier. * Créer une Agence nationale de gestions des déchets sous la tutelle du Ministère de l’Environnement. * Doter chaque commune d’un centre de gestion des déchets valorisant les produits recyclables, et chaque département d’une centrale électrique alimentée par les déchets et la biomasse des communes du département. * Sanctuariser la route des pêches en créant un parc naturel national. * Soutenir les artistes plasticiens, les musiciens, les créateurs audiovisuels et le spectacle vivant par une politique de commandes publiques de l’Etat, des communes, des entreprises publiques, des radios et des télévisions publiques. * Inscrire au programme d’Investissement Public, les infrastructures culturelles telles que le Théâtre National, la réhabilitation des salles de spectacles, l’équipement technique des salles des fêtes, la création d’un Conservatoire National de Musique et de Studios d’enregistrement et la création de centres chorégraphiques nationaux pour la préservation des danses nationales et la danse contemporaine. * Créer une Bibliothèque Nationale, accorder un soutien budgétaire aux communes pour la lecture publique, ainsi qu’à la création cinématographique et télévisuelle. * Assurer la gratuité des musées publics et les associer au projet pédagogique des écoles primaires et des collèges. * Développer des musées locaux d’arts et traditions, créer un Mémorial de l’Histoire nationale, et un Mémorial du Général Mathieu Kérékou. * Créer dans chaque Commune d’ici 5 ans, une « Maison des Jeunes et de la Culture » comportant des équipements de spectacles, une bibliothèque – médiathèque et proposant des formations. * Créer un enseignement professionnel des métiers d’art au collège et à l’université en relation avec les perspectives d’emplois et l’existence de débouchés viables. |
| **Fiscalité** | Ouvrir les négociations entre l’État, les partenaires sociaux et le patronat pour relever significativement le SMIG.  Encourager l’auto emploi des jeunes et apporter un soutien aux jeunes entrepreneurs – exonérer les entreprises du BIC pendant les deux premières années.  Supprimer les droits sur les successions – pour les successions de biens, meubles, et immeubles. Fixer un barème fixe pour les frais de notaires.  Accélérer la transformation de permis d’habitation en certificat de propriété foncière (titre foncier) à coût réduit.  Exonérer les droits de douane et la TVA à l’importation de véhicules neufs pour les sociétés et établissements de transports de marchandises. |  |
| **Médias** | Rendre effectif l’accès équitable de tous aux organes publics de presse.  Mettre en œuvre un plan d’investissement massif pour les infrastructures TIC : extension du câblage en fibre optique sur tout le territoire béninois.  Défiscaliser les activités de presse. |  |
| **Politique** | Modifier la structure de la **Cour Constitutionnelle**, ainsi que la durée du mandat et le mode de désignation de ses membres, de manière à assurer son indépendance vis-à-vis des institutions dont elle est chargée de contrôler les actes. À cet effet, le Président de la République et le Bureau de l’Assemblée Nationale n’auront plus à designer les membres de la Cour Constitutionnelle.  Le Président de la **Cour Suprême** ne sera plus nommé par le Président de la République, mais élu par les membres de la Cour Suprême. La Chambre des Comptes sera retirée de la Cour Suprême et érigée en institution constitutionnelle de la République dénommée Cour des Comptes. Le Président de la Cour des Comptes sera élu par les membres de la Cour des Comptes.  Le Président de la **Haute Autorité de l’Audiovisuel et de la Communication (HAAC)** ne sera plus nommé par le Président de la République, mais élu par ses pairs parmi les professionnels des médias.  Instaurer dès 2016 une allocation annuelle correspondant à 0.5% minimum des ressources propres de l’État, à répartir entre les **partis politiques** représentatifs au prorata de leur poids électoral pondéré par la répartition géographique de ce poids.  Instaurer le mandat unique pour la **présidence de la république**, et introduire les conditions d’éligibilité suivantes: n’avoir jamais été Président de la République du Bénin à l’exception des intérims assurés par le Président de l’Assemblée Nationale ou le Président de la Cour Constitutionnelle.  **Interdire tout ce qui concourt au culte de la personnalité du Président de la République**, notamment: louanges publiques, marches publiques de remerciement et de soutien, affichage de l’image du Président dans les lieux publics. | **Renforcement des acquis de la Démocratie**  ***Initier une réforme constitutionnelle :***   * Préserver les acquis de la Conférence des Forces Vives de la Nation, en confirmant les options fondamentales telles que la limitation du nombre de mandats présidentiels à un mandat renouvelable une fois, la limitation de l’âge d’accès à la magistrature suprême, le régime républicain, la laïcité de l’Etat ainsi que la garantie des droits fondamentaux. * Créer une Cour des Comptes autonome dotée d’un budget propre en lieu et place de la Chambre des Comptes de la Cour Suprême afin d’opérer un contrôle effectif du budget de l’Etat et des entités publiques. * Constitutionaliser la Commission Electorale Nationale Autonome (« CENA »). * Renforcer la liberté de la presse en modifiant les règles de nomination du Président de la Haute Autorité de l’Audiovisuel et de la Communication (« HAAC »). Il s’agira notamment de faire élire le Président de la HAAC par les neufs (09) conseillers siégeant en son sein. * Renforcer l’autonomie de la justice par une séparation des pouvoirs exécutif et judiciaire : le Conseil Supérieur de la Magistrature (« CSM ») ne sera plus présidé par le Président de la République. * Initier et faire voter un projet de loi contre la « transhumance politique ». * Favoriser un accès équitable aux médias publics. |
| **Protection sociale** | Mettre en place une politique de protection sociale (assurance maladie et retraite) avec cotisations individuelles des concernés complétées par une subvention de l’État.  Mettre en place une fiscalité spécifique incitative à la formalisation des exploitants agricoles, artisans, petits commerçants et artistes.  Mettre en place un système d’identification biométrique. | *[lutte contre la pauvreté : impact] Amélioration de la situation d’une famille victime d’extrême pauvreté. Des politiques spécifiques de lutte contre la pauvreté visant à impacter immédiatement le pouvoir d’achat des plus pauvres.*  **Transfert d’argent aux plus pauvres**  Mettre en place graduellement des transferts sociaux en numéraire aux 100,000 familles béninoises vivant dans l’extrême indigence. Pour ces familles, un transfert inconditionnel de revenus est nécessaire afin de leur donner une chance réelle de sortir de la pauvreté. Le Gouvernement et la Banque Mondiale étudient actuellement ce programme qui peut sortir de l’extrême pauvreté les 5% de familles les plus défavorisées. A raison de 100,000 FCFA par famille et par an, ce programme représente un budget de 10 milliards FCFA par an sur cinq ans. Il doit être inconditionnel.  Aide directe au revenu des familles en situation d’extrême pauvreté   * 100 000 familles concernées * 100 000 F CFA par an par transfert monétaire inconditionnel * Effort de 10 milliards FCFA   **02) Projet Zemidjan - réduction de 45% du loyer de la moto**  (02) Ouvrir des droits sociaux dans le secteur informel tels que la sécurité sociale ou la micro-assurance afin de sortir les travailleurs de la précarité et de faciliter la reconversion vers le secteur formel. A titre d’exemple, il s’agira de créer dans l’immédiat un cadre formel et sécurisé pour l’activité des taxis moto « Zemidjans » qui représente l’un des premiers gisements d’emplois du Bénin (environ 450,000 personnes). Cependant, 75% des Zémidjans ne disposent pas de la pleine propriété de leur engin et subissent des taux d’intérêt de fait allant jusqu’à 100% à raison d’un loyer de la moto fixé en moyenne à 10,000 FCFA par semaine. Ce cadre formel et sécurisé consiste en :   * La réduction de 45% du loyer dégageant une augmentation de revenu de 700 à 1,000 FCFA par jour. * La mise en place d’un forfait d’assurance acheté avec la moto couvrant les risques personnels, les soins en cas d’accident, les risques des passagers, et les dégâts sur le véhicule. * La mise en place d’un programme de réinsertion professionnelle des Zémidjans tenant compte de leurs compétences et de leurs aspirations. * L’aide au développement de services à valeur ajoutée : un abonnement avec un paiement par mobile, le « Zem touristique », la livraison à domicile etc.   **Mettre en œuvre une politique de solidarité nationale à l’endroit des personnes les plus vulnérables.**   * Veiller au respect d’un quota de recrutement d’au moins 1% de personnes vivant avec un handicap dans les recrutements de la fonction publique. * Prévoir, sous condition, une exonération totale de la charge patronale sur la masse salariale des personnes en situation de handicap et recrutées dans les entreprises privées. * Mettre en place une déduction fiscale plafonnée et conditionnée pour l’aide aux personnes du troisième âge soutenues par leurs familles. * Rendre obligatoire le versement des pensions et retraites dans les 3 mois suivant la cessation d’activité.   Développer le Régime d’Assurance Maladie Universelle (RAMU).  Procéder à la tenue d’élections professionnelles.  Travailler à rétablir la confiance avec les partenaires sociaux en ouvrant des tables rondes dans les six premiers mois du mandat présidentiel.  Encourager et protéger le syndicalisme dans le secteur privé.  **Femmes et famille.**   * Lutter contre les mariages précoces (lois de protections des mineures et sensibilisation des parents). * Promouvoir la parité dans le recrutement des grands postes de la fonction publique. * Sanctionner sévèrement toute forme de violence faite aux femmes. * Prendre des mesures pour mettre fin aux phénomènes de vidomegon. * Renforcer la protection des femmes travailleuses domestiques. * Favoriser la participation des femmes dans les sphères publiques et politiques avec des mesures spéciales et temporaires de quotas pour atteindre la parité. * Maintenir les filles dans le système éducatif notamment les élèves enceintes. * Mettre en place des cours pour adultes destinés à réduire le fort taux d’analphabétisme féminin. * Renforcer la protection des personnes handicapées :   + Promouvoir les normes de construction des édifices publics qui facilitent leur accessibilité. |
| **Santé** | Prendre des mesures incitatives (financières, fiscales, etc.) pour favoriser l’implémentation par le secteur privé de centres de diagnostic (laboratoire biomédical, imagerie médicale, etc.).  Mettre en place dans le cadre de partenariats public-privé : Un laboratoire national de recherche de grande renommée en pharmacie pour capitaliser les atouts nationaux de la pharmacopée et un centre hospitalo-universitaire de référence internationale.  Mettre en place de manière effective un dispositif d’assurance maladie permettant l’accès au plus grand nombre aux soins de santé. | * Assurer d’ici 2018 la mise en place du projet d’Hôpital de Référence en partenariat public-privé initié en 2014 et capable de capter une partie du marché régional de soins à l’étranger. * Promouvoir la télémédecine numérisée pour atteindre tous les béninois sur le territoire et pour mettre en synergie les différents établissements. * Rendre effective la carte sanitaire du Bénin d’ici 5 ans. |
| **Sécurité, Défense & Surveillance** | Améliorer le cadre de vie dans les casernes à travers un programme d’investissement dans les infrastructures.  Mettre en œuvre un déploiement efficace des Forces de Défense aux frontières pour une meilleure surveillance du territoire.  Restructurer, former et équiper les services du renseignement de manière à privilégier, en lieu et place du renseignement politique exclusif, les renseignements de surveillance du territoire et d’ordre sécuritaire au service des populations prioritairement. | * Mettre en oeuvre les réformes nécessaires pour faire des Forces armées nationales de véritables forces de défense bien équipées, entraînées, disciplinées, respectueuses des lois et règlements de l’Etat, de la dignité humaine et des populations. * Améliorer les conditions de travail des forces de défense et de sécurité : Mettre en place un régime spécial de sécurité sociale au profit du corps sécuritaire. * Moderniser les équipements pour un maillage sécuritaire plus efficace des zones frontalières (terre, mer et air). * Développer la police de proximité en relation avec les collectivités décentralisées. * Développer la formation continue et la réorientation professionnelle du personnel des Forces de sécurité publique afin de les familiariser aux nouvelles formes de criminalité et aux nouvelles menaces sécuritaires :   + Travailler efficacement avec les pays voisins pour une lutte effective contre le terrorisme.   + Mettre en place une approche directe pour relever les défis de la prévention et de la résolution des conflits, de l’intégrisme religieux, et de la piraterie maritime. |
| **Sport** | Instaurer dans les chefs-lieux des départements, à travers les contrats État-Communes, des Associations Sportives Départementales subventionnées. Ces dernières auront l’obligation de créer et d’entretenir des équipes départementales dans les quatre disciplines ci-après au minimum : athlétisme, football, basketball et handball. | 19. Programme de création et de mise à niveau des Infrastructures Sportives (terrains, gymnases)  Développer une politique du sport à l’école, comportant des sections sport-études, et mettre en place des bourses universitaires octroyées sur la base de l’excellence sportive.  Refonder sous contrat avec l’Etat et financer les fédérations amateurs et professionnelles qui accepteront la transparence de la gouvernance et le contrôle de la Chambre des Comptes (puis de la Cour des Comptes).  Pour les fédérations sous contrat, viser des performances internationales et conditionner le soutien financier aux résultats.  Créer un Centre national de formation et d’entraînement pour les athlètes de niveau international et organiser leur formation à l’étranger pour les disciplines qui l’exigent.  Créer un cadre légal pour les agents de sportifs. |
| **Technologies de l’information et de la communication (TIC)** | Accélérer l’informatisation, l’archivage numérique et la dématérialisation dans l’administration publique pour :   * Faciliter le passage d’une administration d’autorisation à une administration de déclaration. * Etre plus efficace dans le traitement rapide des demandes et procédures courantes (documents administratifs, état civil, registre de commerce, etc.). * Garantir la fiabilité de l’information et favoriser la transparence dans l’application des procédures administratives. * Former les agents de l’administration à l’usage quotidien des TIC et favoriser l’échange d’informations entre les administrations. * Favoriser l’information, les déclarations et le paiement en ligne des taxes et impôts. | * 06. Une zone économique prioritaire pour les startups du numérique * 16. Création de zones numériques dédiées * Achever la privatisation de Bénin Telecoms en veillant à la qualité et à la concurrence dans les prestations des opérateurs de télécommunication. * Veiller à la rapidité des évolutions réglementaires par exemple en matière de crowdfunding et d’e-commerce. * Créer une structure de promotion des contenus locaux numériques (recherche de nouveaux marchés, exportation de services numériques, promotion de la destination Bénin pour la délocalisation etc.). * Créer un quartier numérique doté d’une des meilleures connexions Internet d’Afrique de l’ouest. * Renforcer les capacités d’intervention de l’Arcep (*Autorité de régulation des communications électroniques et des postes*). * Favoriser le développement de l’écosystème des paiements dématérialisés (paiement mobile, par internet etc.). Le paiement par mobile sera encouragé par la possibilité de régler sous cette forme tout paiement à l’Etat ou aux entreprises publiques. * Accompagner en parallèle l’administration et les entreprises publiques vers la dématérialisation de tous leurs flux financiers (impôts, taxes, salaires des fonctionnaires, pensions, factures d’eau et d’électricité etc.). |
| **Tourisme** | Faire appel à l’expertise internationale pour :   * Évaluer le patrimoine touristique. * Élaborer les projets touristiques spécifiques. * Identifier les partenaires, investisseurs et/ou financiers et/ou opérateurs pour les divers projets.   Patrimoine culturel et artistique Vaudou   * Sensibiliser les responsables des cultes Vaudou sur la valeur touristique et économique du patrimoine Vaudou. * Construire dans les régions des arènes pour des parades publiques et pour l’expression de l’art et de la culture Vaudou. * Instaurer le festival Vaudou à caractère international.   Implanter une zone balnéaire sur la côte maritime Cotonou – Grand Popo. |  |
| **Transport & Commerce** | Démarrage et réalisation du quatrième pont et de la voie rapide de contournement Nord-ouest de Cotonou vers Abomey Calavi.  Réalisation de l’Aéroport International de Glodjigbe avec redimensionnement de la voie Cotonou-Calavi et Glodjigbe.  Réalisation du tronçon d’autoroute Sèmè-Kpodji à Porto Novo.  Réalisation d’un nouveau pont et réhabilitation des infrastructures routières à Porto-Novo.  Réhabilitation des infrastructures routières à Parakou. | 05. Une zone franche commune entre le Bénin et le Nigéria  07. Modernisation du Port Autonome de Cotonou  08. Construction d’un port en eau profonde à Sèmé  09. Construction de 4 ports secs (Parakou, Allada, Bohicon et Tori)  10. Mise en place d’une usine d’assemblage Bajaj  17. Construction de plus de 2500 km de routes bitumées  18. Poursuite du développement du circuit routier du grand Cotonou   * Construire 1600 km de voies bitumées. * Poursuivre le projet de construction de la boucle ferroviaire, Cotonou-Niamey, Ouidah-Cotonou-Sèmè, et Cotonou-Lomé. * Construire l’aéroport international de Glodjigbé. * Faire de cet aéroport un « hub » sous régional, en jouant sur la position géographique du Bénin. Des partenariats seront développés avec les compagnies aériennes étrangères dans ce sens. * Rendre le port de Cotonou plus compétitif en accélérant notamment l’aménagement du quai nord. * Construire un port en eau profonde à Sèmé. * Accélérer le développement des ports secs de Parakou et d’Illoua. * Systématiser le recours au génie militaire pour l’exécution des travaux d’infrastructures en milieu rural. * Poursuivre le développement du circuit routier du grand Cotonou notamment par la construction de la corniche Calavi- Cotonou et le pavement de la route des pêches à Fidjrosse. * Initier la création d’une zone franche commune entre le Bénin et le Nigeria intégrant notamment une juridiction commune traitant à la fois du droit OHADA et du Common Law. * Permettre la délivrance de visa aux frontières. |